

FICHE INFORMATION PATIENTS

UTILISATION DES PRODUITS DE CONTRASTE EN IMAGERIE MÉDICALE

Votre médecin vous a proposé un examen d'imagerie. Il sera pratiqué avec votre consentement. (Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser). Pour réaliser cet examen le radiologue peut être amené à utiliser un produit de contraste.

Une information vous est fournie sur le déroulement de cet examen :

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen n'y parvienne pas et ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez précisément aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT DE CONTRASTE ?

C'est une substance injectable ou ingérable qui améliore la visualisation des organes explorés.

Il existe plusieurs catégories de produit de contraste. Les plus utilisés actuellement sont les produits de contraste iodés (PCI) et les produits de contraste gadolinés (PCG) utilisés en IRM.

Les plus anciens de ces produits de contraste sont ceux utilisés pour l'exploration du tube digestif à base de sulfate de baryum.

LES PRODUITS DE CONTRASTE GADOLINÉS

Ils sont utilisés par injection intraveineuse dans une veine périphérique du bras. Le contraste est apporté ici par le gadolinium qui est spontanément visible en IRM.

Comme les PCI, les PCG peuvent être à l'origine de réactions allergiques vraies, également bien connues et prises en charge par l'unité d'IRM; et comme pour les PCI des tests allergologiques peuvent et doivent être réalisés afin d'éliminer ultérieurement l'utilisation de produit que vous ne supportez pas.

CONCLUSION

Pour que votre examen radiologique se passe le mieux possible et pour que le résultat soit fiable, voici quelques consignes à respecter :

1. Avertir au moment de la prise de rendez-vous si vous avez déjà fait une réaction allergique lors d'un examen précédent avec produit de contraste, et apporter tous les documents en votre possession concernant cet incident :

- Compte-rendu de l'examen avec mention du produit de contraste.
- Tests allergologiques et carte d'allergie.

Les PCG peuvent également avoir un effet nocif sur les reins, le risque n'existe qu'en cas d'insuffisance rénale avérée, et le plus souvent chez des patients dialysés ou suivis en néphrologie. C'est la raison pour laquelle, en présence de facteurs de risques, il peut vous être demandé de pratiquer une prise de sang avant l'examen et en cas de doute le radiologue discutera avec votre néphrologue de l'opportunité de cet examen IRM et de la nécessité de l'injection de gadolinium.

CAS PARTICULIERS

La femme enceinte: l'injection d'un agent de contraste IRM n'est pas recommandée mais peut être réalisée après appréciation du rapport bénéfice/risque. Les produits iodés peuvent être injectés en cas d'absolue nécessité (recherche d'embolie pulmonaire par exemple), mais il faut **absolument** en avvertir le pédiatre après la naissance de l'enfant, car le seul risque est celui d'un dysfonctionnement de la thyroïde du fœtus.

Pour l'allaitement, il semble ne pas y avoir de risque avec le Gadolinium. Cependant, par précaution, il faudra stopper l'allaitement 48h après l'injection de PCG.

2. Apporter les résultats sanguins concernant la fonction rénale en cas de facteur de risque (insuffisance rénale).

3. Prévenir d'un examen avec injection de produit de contraste dans les 48h précédentes.

4. Prévenir d'un éventuel traitement anti-diabétique par **Metformine**.

Fiche rédigée en collaboration avec le «Groupe CIRTACI» et le «Groupe Information Patient».